

L'ordre juridique de l'Union a parmi ses particularités celle d'organiser la communication entre juridictions et entre normes. Cette mise en relation passe par le renvoi préjudiciel et son exemple le plus typique est celui des droits fondamentaux. Faut-il rappeler que les droits fondamentaux communautaires ont été dégagés par la Cour de justice suite à des contestations et des questions préjudicielles de juges nationaux, traduisant la mise en contact et l'ouverture dans un espace juridique unique ?

Ces relations peuvent conduire à des mises en concurrence et à des conflits. Concurrence et conflits peuvent se produire de manière classique en droit de l'Union, avec le droit national, ou bien dans une forme renouvelée, conflits et concurrence entre droits nationaux révélés et gérés dans le renvoi préjudiciel.

Les métamorphoses se répercutent à la fois sur la conception même du mécanisme préjudiciel dont le contexte juridique a changé avec l'enrichissement des procédures de renvoi au niveau national et européen : la procédure préjudicielle se retrouve ainsi confrontée à d'autres réseaux de juridictions. Les métamorphoses affectent également les rapports de normes : ici encore, l'exemple certainement le plus marquant est celui des droits fondamentaux.

Dans ce système ouvert et pluraliste, organiser une mise en cohérence des compétences juridictionnelles et tendre à l'homogénéité - ou l'harmonisation - normative apparaît nécessaire. Ce sont les voies de cette cohérence et de cette cohésion que le colloque organisé par le Centre d'excellence Europe-Capitole s'attachera à explorer.

**RESPONSABLE SCIENTIFIQUE :**  
**Hélène Gaudin,**  
*Professeur, Université Toulouse 1 Capitole,*  
*IRDEIC*

# Primauté et clause la plus protectrice, le nouveau paradigme des droits fondamentaux en Europe

**19 & 20  
novembre 2020**



**Colloque en ligne**

Le lien zoom sera communiqué  
lors de la validation de l'inscription.



Co-funded by the  
Erasmus + Programme  
of the European Union



**INSCRIPTION EN LIGNE :**  
<https://ifdroit.ut-capitole.fr/> (rubrique Agenda)

**RENSEIGNEMENTS :** [ifr@ut-capitole.fr](mailto:ifr@ut-capitole.fr)

14 h 00 | **ACCUEIL**14 h 15 | **RAPPORT INTRODUCTIF**

**Au-delà de l'unité vers le pluralisme : homogénéité formelle et homogénéité matérielle dans un espace juridique ouvert**

Hélène Gaudin, *Professeure à l'Université Toulouse-Capitole*

## LES RAPPORTS ENTRE ORDRES JURIDIQUES NATIONAUX DANS L'ESPACE JURIDIQUE DE L'UNION

### ■ UN ESPACE JURIDIQUE HOMOGENE

Présidence Marc Blanquet

14 h 30 | **Les valeurs de l'article 2 TUE, fondement d'un espace juridique homogène**

Brunessen Bertrand, *Professeur à l'Université Rennes I*

14 h 45 | **Le pluralisme de l'ELSJ : lecture comparée des articles 67§1<sup>er</sup> TFUE et 53 CDF**

Lukas Rass-Masson, *Professeur à l'Université Toulouse-Capitole*

15 h 00 | **La reconnaissance mutuelle sort-elle transformée de l'espace de liberté, sécurité, justice ?**

Valérie Michel, *Professeur à Aix-Marseille Université*

15 h 15 | **Principe d'équivalence et article 53 de la Charte des droits fondamentaux**

François-Xavier Millet, *Référendaire à la Cour de justice de l'Union européenne, professeur à l'Université des Antilles*

15 h 30 | **DÉBAT & PAUSE**

### ■ UN ESPACE JURIDIQUE RÉGULÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

Présidence Lukas Rass-Masson

16 h 15 | **La primauté de l'Union entre droits protégés par la Convention EDH et droits fondamentaux constitutionnels**

Delphine Dero-Bugny, *Professeur à l'Université Paris-Descartes*

16 h 30 | **Le principe de confiance mutuelle, au nom des valeurs de l'Union ?**

Ludovic Pailler, *Professeur à l'Université Jean-Moulin Lyon 3*

16 h 45 | **Exécution des contrats en cours, droits fondamentaux et diplomatie : le cas des sanctions ciblées**

Olivier Cachard, *Professeur à l'Université de Lorraine*

17 h 00 | **Les rapports entre droits nationaux dans le cadre préjudiciel : une fonction renouvelée pour le renvoi préjudiciel ?**

Gatien Casu, *Maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3*

17 h 15 | **DÉBAT & PAUSE**

### ■ TABLE RONDE

17 h 45 | **Existe-t-il un modèle européen pour l'articulation des procédures de renvoi ? : protocole 16, renvoi préjudiciel à la CJUE, QPC, procédures constitutionnelles des États membres de l'Union**

Présidence Anne Levade

Claus Dieter Classen, Hugues Fulchiron (sous réserve), Nicoletta Perlo, Paulo Pinto de Albuquerque, Vassilios Skouris

## LES RAPPORTS ENTRE ORDRE JURIDIQUE DE L'UNION ET ORDRES JURIDIQUES NATIONAUX

### ■ DE NOUVEAUX FONDEMENTS A LA PRIMAUTÉ : LA PRIMAUTÉ AU NOM DE QUOI ?

Présidence Hélène Gaudin

9 h 00 | **Assurer le caractère commun du droit de l'Union : de l'uniformité d'application à l'homogénéisation ?**

Didier Blanc, *Professeur à l'Université Toulouse-Capitole*

9 h 15 | **Marché commun ou valeurs communes : un nouveau fondement à la primauté ?**

François-Vivien Guiot, *Maître de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour*

9 h 30 | **La primauté et les compétences : de la répartition à l'articulation des compétences.**

Eleftheria Neframi, *Professeur à l'Université du Luxembourg*

9 h 45 | **DÉBAT & PAUSE**

### ■ UNE NOUVELLE PLACE POUR LA PRIMAUTÉ : DU CONFLIT AU DIALOGUE ?

Présidence Didier Blanc

10 h 15 | **La primauté du droit de l'Union, un produit de luxe ? un produit de crise ?**

Axel Kaemmerer, *Professeur à la Bucerius Law School*

10 h 30 | **Dialogue des juges ou conflit de normes : le renvoi préjudiciel substitut (à) ou complément (de) la primauté ?**

Francette Fines, *Professeur à l'Université de La Rochelle*

10 h 45 | **Les nouvelles caractéristiques de la primauté : relativisation et limites ?**

Dominique Ritleng, *Professeur à l'Université de Strasbourg*

11 h 00 | **DÉBAT & PAUSE**

### ■ TABLE RONDE

11 h 30 | **Peut-il exister une pluralité de fondements à la primauté ?  
Ajouter au fondement européen des fondements nationaux ?**

Présidence Francette Fines

Marc Blanquet, Anne Levade, Xavier Magnon, Peter-Christian Müller-Graff

### ■ RAPPORT

14 h 45 | **1<sup>ÈRE</sup> JOURNÉE Les rapports entre ordres juridiques nationaux dans l'Union : le pluralisme des droit fondamentaux**

Joël Andriantsimbazovina, *Professeur à l'Université Toulouse-Capitole*

15 h 00 | **2<sup>ÈME</sup> JOURNÉE L'article 53 de la Charte des droits fondamentaux confronté à la primauté : La clause la plus protectrice est-elle compatible avec un ordre juridique d'intégration ?**

Marc Blanquet, *Professeur à l'Université Toulouse-Capitole*

15 h 15 | **Rapport de synthèse**

Jean-Paul Jacqué, *Professeur émérite de l'Université de Strasbourg*